

Bachelier en automobile

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B CARROSSERIE			
Ancien Code	TEAU1B13AUT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIAU1130		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Vincent VILLANI (vincent.villani@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de **Technologie des carrosseries** vise à acquérir les notions théoriques de base relatives aux différentes constructions de carrosseries automobiles, aux dispositifs de sécurité active et passive existants, aux méthodes de contrôles de structures pratiquées en rapport avec les trois degrés de déformations. Il aborde également les notions de base concernant les méthodes de réparations de petits dégâts et les dispositifs de soudage couramment rencontrés en atelier de réparation. Les thématiques abordées visent à préparer les cours d'Expertise de bloc 2 ainsi que les cours de bloc 3 option Expertise. Néanmoins, de nombreuses technologies seront abordées par les futurs Mécatroniciens car leurs systèmes sont intrinsèquement liés à la gestion électronique des composants et au comportement des éléments mécaniques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 5 **Analyser une problématique technique, liée à un véhicule ou à l'un de ses organes, et en établir le diagnostic.**

- 5.1 Examiner le problème posé au départ de données collectées sur le véhicule.
- 5.2 Déterminer la méthode adéquate pour résoudre le problème

Compétence 6 **Mettre en œuvre des prestations de service dans le domaine de l'automobile.**

- 6.2 Réparer un véhicule ou l'un de ses organes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- nommer les différents éléments qui constituent une structure,
- en préciser les fonctions,
- réaliser sous forme graphique les études comparatives d'un choc avec occupants ceinturés et occupants non ceinturés afin de démontrer l'utilité des dispositifs de sécurité passive,
- décrire et expliquer la constitution et le fonctionnement des différents organes de sécurité active et passive rencontrés dans une automobile,
- citer, décrire et expliquer les différents procédés pratiqués en atelier concernant les réparations de faibles et grande envergure.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU1B13AUTA Technologie des carrosseries

24 h / 2 C

Contenu

Table des matières :

Chapitre 1 : Constitution et construction des carrosseries.

Chapitre 2 : Matériaux utilisés en carrosserie.

Chapitre 3 : Etudes du choc et de la sécurité automobile.

Chapitre 4 : Examen d'un véhicule après accident.

Chapitre 5 : Réparation des carrosseries, les techniques de base.

Concepts clés :

Structure, matériaux, choc, sécurités active et passive, métrologie de structure, réparation, soudage.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

Approches interactives, inductives et déductives.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions types.

Vidéos mises à disposition.

Forums de discussions si basculement du cours en distanciel.

Séances de questions/réponses via Microsoft Teams possibles si basculement en distanciel.

Sources et références

- Technologie des véhicules à moteur, éditions Europa-Lhermittel

- La réparation des carrosseries, éditions Foucher

- Materials for Automobile Bodies 2nd Edition 2012, éditions Butterworth-Heinemann

- Systèmes de Sécurité Actifs et Passifs, 2nd Edition 2015, éditions Reynald Goulet inc.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur ConnectED.

Liens vidéos.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation du Q2 : L'évaluation orale comptant pour 100 % des points portera sur toute la matière et comportera par exemple des définitions de concepts, l'explication des méthodes de construction, des méthodes de contrôles et de réparations.

L'étudiant est susceptible d'être enregistré de manière audio et/ou vidéo à des fins de justification lors de contestation de la part de l'étudiant lors de l'examen oral.

Evaluation du Q3 : L'évaluation écrite comptant pour 100 % des points portera également sur toute la matière.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exe	100

Exo = Examen oral, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les étudiants doubleurs sont évalués de la même manière que les autres étudiants.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).